

Position adoptée par l'Assemblée Générale des Délégués de l'apé-Vaud du 14 mai 2009 à Lausanne

Accueil parascolaire dans le canton de Vaud : que voulons-nous ?

Intention

Pour permettre aux parents de conjuguer leur responsabilité éducative et leur insertion dans la vie sociale et professionnelle, l'apé considère que l'accueil parascolaire des enfants doit être généralisé.

Cet accueil doit offrir un encadrement de qualité : le bien-être d'un enfant dépend d'une prise en charge concertée et harmonieuse par tous les adultes qui l'entourent.

Qu'entend-t-on par accueil parascolaire ?

C'est une prise en charge des enfants, **structurée, adaptée et de qualité**, en dehors des temps d'école et des moments familiaux, proposée aux parents qui le souhaitent, pendant toute la scolarité obligatoire.

Concrètement, cela comprend l'accueil le matin (avant l'école), à midi et après l'école - que les repas ou collations soient apportés par l'enfant ou fournis par la structure, les devoirs surveillés, l'accompagnement des jeunes enfants sur les trajets entre l'école et la structure, éventuellement les activités sportives, récréatives ou culturelles dans la mesure où elles sont proposées dans ce contexte.

L'accueil parascolaire doit être financièrement accessible à toutes les familles.

Qu'attend-t-on de l'accueil parascolaire ?

L'accueil parascolaire assure un **relais entre et l'école et la famille**, dans un esprit de collaboration et de partenariat. Pour qu'un enfant puisse grandir sereinement, il est capital que les différents contextes de son quotidien soient bienveillants et coordonnés entre eux.

Les structures parascolaires doivent à la fois :

- Offrir aux enfants un cadre souple qui permette des expériences sociales, éducatives et récréatives,
- tout en permettant aux parents d'exercer pleinement leurs responsabilités à l'égard de leurs enfants (les soutenir dans leur tâche éducative).

L'accueil parascolaire doit être :

...**structuré** : le cadre, les devoirs et les responsabilités de chacun sont clairement définis,

...**adapté** à l'âge et au degré d'autonomie des enfants,

...**de qualité** tant sur le plan de l'encadrement des enfants, que sur le plan relationnel (au sein de la structure et entre la structure et la famille) .

Cette prise en charge doit se fonder sur un **projet socio-éducatif** qui contribue à l'apprentissage de l'autonomie des enfants, en collaboration avec les familles.